

# Procédure de dépôt de projet Cité éducative jocondienne

Porteur de projet

## 1 Construire le projet

Pour être examiné par la Cité éducative, le projet doit répondre aux objectifs :

- × S'inscrire dans l'un des axes stratégiques de la Cité éducative
- × Être un projet de cohorte, d'école ou de territoire
- × Respecter le principe du co-financement
- × S'inscrire sur le moyen ou long terme
- × Dès lors qu'il s'agit d'un séjour découverte, une participation des familles est demandée



L'arbitrage des projets sera apprécié au regard des équilibres du territoire et des publics concernés dans la cible 0 à 25 ans.

## 2 Faire valider le projet par la direction de la structure

## 3 Contacter les chefs de projet de la Cité éducative pour un accompagnement dans la finalisation du projet ([citeeducative@jouelestours.fr](mailto:citeeducative@jouelestours.fr))

## 4 Déposer impérativement le projet sur la fiche en ligne

Lien : *Fiche pré-projet 2021-2024 – Cité Éducative – Joué-lès-Tours ([jouelestours.fr](http://jouelestours.fr))*

Fiche à projet détaillée  
Budget équilibré et précis  
Devis à joindre

Comité opérationnel

## 5 Examen du projet par le comité opérationnel de la Cité éducative.

Le comité opérationnel étudiera les projets déposés. Aucune dépense ne peut être engagée avant la validation du comité.

## 6 Retour de la décision du comité opérationnel (validation, ajustement ou refus).

Porteur de projet

## 7 Si validation, lancement du projet.

## 8 Une fois le projet réalisé, le bilan dont les indicateurs d'évaluation complétés devra être envoyé à l'adresse [citeeducative@jouelestours.fr](mailto:citeeducative@jouelestours.fr).